



HAL
open science

La présence noire en Charente-Inférieure sous le Premier Empire : l'enquête de 1807

Olivier Caudron

► **To cite this version:**

Olivier Caudron. La présence noire en Charente-Inférieure sous le Premier Empire : l'enquête de 1807. *Ecrits d'Ouest*, 2017, 25, p.143-153. hal-02501664

HAL Id: hal-02501664

<https://hal.science/hal-02501664>

Submitted on 7 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA PRESENCE NOIRE EN CHARENTE-INFÉRIEURE SOUS LE PREMIER EMPIRE : L'ENQUÊTE DE 1807

par Olivier CAUDRON
archiviste-paléographe
inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

S'il faut en croire l'« Etat des Noirs et gens de couleur résidant dans le département de la Charente-Inférieure au 17 octobre 1807 »¹, dressé par le préfet, Rochefort serait alors, juste devant Bordeaux, la localité française où cette population abonderait le plus, avec 182 individus². Il faut cependant tout de suite préciser que le recensement mené dans tout l'Empire par le ministre de la Police générale, Fouché, à la demande de ses homologues de la Marine et des Colonies d'une part, de la Guerre d'autre part³, n'a pas été partout exhaustif. Omettant Toulon et la Corse du Nord (pourtant lieux de déportation de Noirs et de personnes de couleur) ainsi que Paris, incomplète pour Brest, l'enquête, qui répertorie 1295 personnes, devrait vraisemblablement être enrichie de 300 à 400 noms selon Michael D. Sibalís, et de plus encore selon Bernard Gainot⁴.

Quoi qu'il en soit, Rochefort, au début du XIX^e siècle, apparaît comme l'un des principaux lieux de regroupement de la population noire et de couleur sur le sol français. Alors qu'à travers la France ces personnes sont nettement moins nombreuses qu'avant la Révolution (une baisse des deux-tiers, peut-être), leur effectif s'est fortement accru à Rochefort, port militaire, arsenal et lieu de déportation. Si le repérage, dans une perspective biographique, des Noirs présents dans la ville au XVIII^e siècle est encore en cours, il apparaît que la majorité d'entre eux servaient alors de domestiques, esclaves ou parfois affranchis, auprès des officiers de la Marine Royale, qui considéraient volontiers la présence de cette domesticité à la fois « exotique » et bon marché comme un privilège de leur rang social. La configuration n'est plus du tout la même en 1807...

La prédominance quantitative de Rochefort dans le département s'accompagne d'un effondrement de la présence noire à La Rochelle, où ne sont plus signalées que douze personnes, auxquelles s'ajoutent six autres dans les communes voisines. La quasi-fin de la traite (que les Rochelais ne reprennent guère après 1802), la perte de la « perle des Antilles », Saint-Domingue, et la liberté effective – du moins en théorie –

1 Archives nationales (AN), F⁷ 8075.

2 L'enquête répertorie 186 individus à Rochefort, mais quatre doublons manifestes ont été repérés.

3 Sur les objectifs et le contexte de ce recensement, cf. Michael D. SIBALIS, « Les Noirs en France sous Napoléon : l'enquête de 1807 », dans Yves BENOT et Marcel DORIGNY, dir., *Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises : 1802*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003, pp. 95-106 ; et, dans le présent ouvrage, Olivier CAUDRON, « Retour des Noirs et des hommes de couleur vers Haïti ? Sur une lettre envoyée de New York à La Rochelle, via Rochefort, en 1804 ».

4 Bernard GAINOT, *Les officiers de couleur dans les armées de la République et de l'Empire : 1792-1815*, Paris, Karthala, 2007, p. 212.

sur le sol français ont tari le flux des Noirs que l'on amenait à La Rochelle en provenance directe d'Afrique ou qui arrivaient des colonies avec leurs maîtres, les « Américains ». Parmi ceux qui étaient en quelque sorte sédentarisés à La Rochelle, certains sont sans doute repartis (vers Haïti ?), peu ont eu une descendance sur place et la mortalité infantile élevée a laissé peu de chance à leurs éventuels enfants, nés la plupart du temps de mariages inter-raciaux, de parvenir à l'âge adulte. L'exhaustivité de l'enquête menée par le préfet, relayé par les maires, n'est pas non plus assurée, comme le reconnaît le maire de La Rochelle lui-même, Paul Garreau, dans sa lettre du 5 septembre 1807 au préfet : « il est possible que quelques-uns de ces individus m'aient échappé, parce qu'en général ces gens-là paroissent redouter ces mesures et alors ils se retirent dans la campagne »⁵. En tout cas, nous avons affaire ici à une population résiduelle, qui perd d'ailleurs encore un de ses éléments très peu de temps après le recensement : Simon Biron, un domestique de 60 ans, arrivé en France en 1767 et à ce titre le plus ancien Noir subsistant à La Rochelle, décède sans héritier en novembre 1807, en léguant ses biens à la mulâtresse Babet, une journalière de 40 ans, également mentionnée dans l'enquête⁶.

Quant à l'exactitude et la complétude de la synthèse départementale établie par la préfecture à Saintes, la comparaison avec les relevés originaux adressés par les maires de l'arrondissement de La Rochelle, les seuls retrouvés à ce jour⁷, a permis de vérifier le report rigoureux de la couleur et de l'âge. La date d'arrivée en France est transcrite exactement, mais l'indication de la naissance sur le territoire français est parfois omise. S'agissant d'une population dont l'anthroponymie peut être complexe et instable, il y a parfois cafouillage et interversion entre nom et prénom. Enfin, d'intéressantes données – adresse, lieu de naissance – fournies par certains maires, tel celui de La Rochelle, ont disparu de la compilation.

Sur la totalité du département, ce sont 255 personnes qui sont répertoriées. La répartition géographique (**tableau 1 et carte**⁸) montre, en dehors de la concentration rochefortaise (plus de 70 % des individus), un relatif essaimage, y compris dans de petites localités. Un effet familial joue parfois localement et fait gonfler les chiffres : à Marennes, quatre personnes portent le même patronyme, le père, Régis Viévigne, cordonnier, et ses trois enfants. Sur l'île de Ré, à Saint-Martin, Louis Merré, domestique, est accompagné de trois enfants issus de deux lits ; cette famille représente ainsi les deux-tiers des personnes recensées dans la commune. Quant à l'existence sur l'île d'Aix de trois mulâtres travaillant comme tailleur d'habits, cultivateur ou traiteur, elle s'explique par la présence antérieure d'une compagnie d'hommes de couleur⁹. François Martin Beaupré en faisait partie : mulâtre né à la Martinique, débarqué sur l'île d'Aix comme lieutenant en 1798, il se marie l'année suivante avec la fille d'un propriétaire et est réformé en 1802 ; qualifié par l'enquête

5 Arch. dép. de la Charente-Maritime (ADCM), 4 M 1/1, minutes de lettres du préfet.

6 Le testament figure aux ADCM, 3E 1113, notaire Rondeau.

7 ADCM, 4 M 1/1.

8 La carte jointe a été établie par Pascal Brunello (université de La Rochelle).

9 Voir les travaux de Bernard GAINOT.

de « cultivateur » âgé de 54 ans, c'est à Fouras qu'il mourra en 1842 après avoir engendré neuf enfants¹⁰.

L'analyse des dates d'arrivée en France des Noirs et gens de couleur (**tableau 2**) confirme bien le renouvellement profond par rapport à la population d'Ancien Régime : si deux personnes sont présentes depuis 1759, un Noir de 72 ans journalier à Rochefort et une mulâtresse de 57 ans propriétaire à Tonnay-Boutonne, seuls 36 individus sur 255 (soit 14 %) sont entrés dans le royaume avant 1792¹¹. La grosse vague d'arrivées se situe de 1796 à 1798 (an V et an VI), avec 84 personnes, soit un tiers du total¹², qui ont presque toutes rejoint Rochefort, comme d'ailleurs, plus généralement, à partir de l'an V, presque tous les nouveaux venus. Il restera à en préciser et analyser les raisons, entre troubles dans les îles de l'Amérique et donc arrivées de réfugiés et de déportés, effort de guerre et besoin de main-d'oeuvre... On constate encore qu'onze personnes sont arrivées depuis l'an XI : or, il est vraisemblable que toutes n'aient pas rempli les conditions fixées par l'arrêté du 13 messidor an X (2 juillet 1802) pour l'entrée en France des « Noirs, mulâtres et autres gens de couleur » (c'est significativement l'expression de l'Ancien Régime qui est reprise par Bonaparte), à savoir soit d'être « au service », soit d'être pourvu d'une autorisation. Cette mesure très limitative paraît cependant avoir eu un réel impact sur l'évolution quantitative de la population, qui a par ailleurs vu partir certains de ses éléments, tel J.F. Delair qui, déporté à Rochefort, parvient à rejoindre New York en 1804 avec l'espoir de gagner de là Haïti devenue indépendante¹³. Par ailleurs, selon la compilation départementale, 19 personnes, âgées de 30 ans à 2 mois, dont 12 de 6 ans et moins, sont nées dans le département (à Beurlay, Marennes, Rochefort ou Saint-Pierre d'Oléron) ou, pour l'une d'entre elles, « en France ». Mais les relevés établis par les maires de La Rochelle et de Saint-Martin de Ré nous permettent d'ajouter cinq naissances sur le sol français – Bordeaux, Rochefort et, pour les trois enfants Merré, l'île de Ré – ce qui porte à près de 10 % les personnes nées en France, parmi lesquelles la mulâtresse Babet, 40 ans, née à Rochefort mais résidant à La Rochelle.

La population considérée est très masculinisée (**tableau 3**), et surtout à Rochefort, où les hommes représentent les trois-quarts, alors qu'avec un pourcentage approchant les deux-tiers le reste du département est dans la moyenne nationale. L'enquête tente également de rendre compte de la « couleur », selon les quatre catégories « Noir », « Mulâtre », « Métis » ou « Quarteron ». La façon dont le fonctionnaire préfectoral a traduit les degrés de métissage au sein de la famille Merré de Saint-Martin de Ré laisse penser que le terme de « métis » désigne tout degré autre que 50 % (le mulâtre) ou 25 % (le quarteron). En effet, Louis Merré, le père, est qualifié de « griffe » par le maire de Saint-Martin, c'est-à-dire, en théorie, de noir aux trois-quarts, descendant donc d'un Noir et d'un mulâtre. De sa première union avec

10 En 2009, un habitant de Fouras a signalé être son descendant : cf. journal *Sud-Ouest* du 19 février 2009.

11 A l'échelle du pays, Michael D. SIBALIS compte 18 % d'arrivées avant 1790. Le renouvellement est donc plus accentué en Charente-Inférieure : c'est l'effet rochefortais.

12 Au niveau national, Erick NOEL évoque « la remarquable poussée des entrées en 1797-1798, imputable d'abord aux Antillais fugitifs et déportés » (*Etre Noir en France au XVIII^e siècle*, Paris, Tallandier, 2006, p. 218).

13 Olivier CAUDRON, *art. cit.*

une « femme de couleur » est née Louise, « griffe » selon le maire. Veuf, Louis se remarie début 1804 à Loix en Ré avec une femme blanche¹⁴, union dont sont issus Louis et Suzanne, pour lesquels le maire n'indique plus de couleur. Or, la compilation préfectorale place le père et les trois enfants dans la même catégorie des « métis ». Celle-ci représente quinze individus dans tout le département, alors que la catégorie des quarteronnes ne comprend que 5 « femelles ». Là encore, il faut distinguer le cas rochefortais où les Noirs dépassent les deux-tiers, alors que les sang-mêlé, si l'on additionne mulâtres, métis et quarteronnes, représentent les trois-quarts de l'effectif dans le reste de la Charente-Inférieure : il y a, en nombre absolu, presque autant d'individus métissés hors de Rochefort que dans cette ville. Ces pourcentages sont nettement dissemblables de la statistique à l'échelle de la France, qui révèle une quasi-équivalence quantitative des deux « groupes ».

L'état départemental ne donne pas, en revanche, d'informations sur l'origine géographique des personnes nées hors de France, à trois exceptions près. Deux Indiennes vivent à Rochefort et sont répertoriées avec les femmes noires : Rosette, domestique de 35 ans arrivée en 1792, et Rose Bernard, blanchisseuse de 18 ans venue en l'an VII. La présence à Saintes de Marie Fathué Abbalon, née en Abyssinie (Ethiopie), illustre une nouvelle origine de population noire en France, issue celle-ci de l'expédition d'Egypte, les sultans livrant à l'armée française de jeunes esclaves en échange de sa protection¹⁵. Arrivée en France en l'an IX avec l'armée d'Egypte, désormais âgée de 20 ans et épouse du capitaine de la « compagnie départementale », Marie Fathué est la mère de Paul Marius Saint-Jean, 3 ans. C'est très certainement par égard pour son statut social que le recensement la qualifie de « dame ». On pourrait supposer que ces trois indications exceptionnelles d'origine sous-entendent pour les autres personnes une provenance plus « ordinaire », Afrique de l'Ouest ou colonies. Si nous pouvons le vérifier pour Lagord, où les deux personnes recensées sont natives de Saint-Domingue, en revanche, à La Rochelle, à côté de cinq originaires de cette même île (et sans doute six, si l'on y localise le lieu dénommé « Fort-Dauphin »), d'un Africain (Sénégal), d'un natif de Cayenne, d'un autre de Louisiane et de deux individus nés en France, on relève la présence d'un Indien de Telinga, Baptiste Jean, arrivé en France en 1800. Au niveau de tout le pays, même si l'indication du lieu de naissance est souvent absente, Michael D. Sibalis note une très grande majorité d'originaires des Antilles, notamment de Saint-Domingue, suivie par la Martinique.

La répartition par âge et par sexe (**tableau 4**) complète la description démographique de cette population, composée très majoritairement d'adultes dans la force de l'âge, entre 21 et 50 ans (près des trois-quarts), plus âgée chez les hommes et surtout dans la population masculine rochefortaise où l'âge moyen dépasse les 38 ans.

La grande diversité des Noirs et gens de couleur, soulignée par Michael D. Sibalis à l'échelle du pays, se vérifie également ici à travers les métiers exercés

14 Ce mariage est en théorie illégal puisqu'à compter de février 1803 les unions mixtes sont interdites.

15 Erick NOEL, *op. cit.*, pp. 218-219 ; Bernard GAINOT, *op. cit.*, p. 148.

(tableau 5). A Rochefort se confirme la vocation économique de cette main-d'oeuvre : c'est là que se trouvent les 30 journaliers et les 22 charpentiers. Il est intéressant de relever que les Noirs sont plus nombreux que les mulâtres dans les travaux sous-qualifiés : ils représentent 85 % des journaliers, mais seulement la moitié des charpentiers, alors qu'ils sont dans la ville deux fois plus nombreux que les sang-mêlé. Outre les métiers du bois (notamment pour la construction des navires), du bâtiment ou du métal¹⁶, nous retrouvons encore, à Rochefort, Noirs ou mulâtres comme cuisiniers, raffineurs ou marins. A l'exception d'un cas à La Jarrie, près de La Rochelle, tous les perruquiers sont rochefortais.

C'est encore dans le port militaire que sont présents les 14 soldats. L'officier noir réformé, Dominique Joseph selon le document, n'est vraisemblablement autre que le bien connu Joseph Domingue, dit Hercule, qui quitta Rochefort en 1803 pour commander le bataillon des Pionniers noirs en Italie du Nord, avant d'être « admis au traitement de retraite afférant au grade de chef de bataillon le 9 mars 1806 »¹⁷ et donc, selon toute apparence, de revenir à son port d'attache. Si l'enquête mentionne un seul « ex-militaire » dans la même ville, il doit y en avoir bien d'autres, reconvertis dans divers métiers : c'est ainsi que le capitaine Jean Baptiste Levasseur, destitué en 1804 par le ministre de la Marine de son poste de garde-vigie à la pointe de Chef de Baie à La Rochelle, pour avoir reçu une lettre de J.F. Delair l'informant de la possibilité de gagner sans passeport Haïti par le truchement d'un bateau américain¹⁸, Levasseur, qui a regagné Rochefort, apparaît à deux reprises dans le recensement, tantôt comme « employé », tantôt comme « journalier ». Son collègue garde-vigie à La Rochelle, le mulâtre Jean Jacques Lambert¹⁹, a pu de son côté garder son poste, comme le confirme l'enquête, où il voisine avec le garde-batterie Jean Baptiste Deaux. La police de Fouché garde l'oeil sur ces militaires et anciens militaires noirs et de couleur, dont certains ont d'ailleurs été éloignés des côtes²⁰, tels ces « onze officiers réformés, tous mulâtres, envoyés de Rochefort et vivant assez bien à Angoulême », avec femmes et enfants et sans être « assujettis à la surveillance »²¹.

Beaucoup moins exercée que sous l'Ancien Régime, où elle allait souvent de pair avec la condition servile, la fonction de domestique ne concerne plus que 16 hommes, dont la moitié dans l'arrondissement de La Rochelle. Dans cette ville, on en trouve chez un général, un négociant ou encore, dans le cas de Simon Biron, chez Monsieur Croizet qui tient l'hôtel des Ambassadeurs. A Saint-Xandre, Allain et Yaye sont au service de Monsieur Barthélemy Vallantin, propriétaire au château de la Sauzay ; très significativement d'ailleurs, le maire de la commune écrit qu'ils lui « appartiennent », signe que l'émancipation législative n'est pas encore complètement

16 Le 13 juin 1807, un homme de couleur marié à une Blanche, Joseph François, forgeron dans le port de Rochefort et « convaincu de vol de fer », est condamné par un tribunal maritime « à un mois de prison et à l'expulsion de l'arsenal et du service ». Mais il décède peu après, le 24 juin, à l'hôpital militaire de la Marine à Rochefort (AN, F⁷ 8075).

17 Bernard GAINOT, *op. cit.*, p. 200.

18 Olivier CAUDRON, *art. cit.*

19 L'état rochelais indique que ledit Lambert est par ailleurs propriétaire aux Gonaïves, à Saint-Domingue.

20 Olivier CAUDRON, *art. cit.*

21 Michael D. SIBALIS, *art. cit.*, p. 102.

passée dans les moeurs et les mentalités... Quant au « monde de la boutique », un seul marchand est signalé, à Vaux (Vaux-sur-Mer), un mulâtre arrivé en 1784. On trouve encore un musicien résidant à La Rochelle, le mulâtre Jean Baptiste Fidèle, 30 ans, plus précisément « maître de musique de la troupe de M. Fierville »²² ; né à Bordeaux, « il n'a jamais été à Saint-Domingue », tient à préciser le maire de La Rochelle. A Marennes, deux individus présents depuis longtemps travaillent pour l'administration : Muraire, un mulâtre de 50 ans, qui vit en France « depuis l'enfance », est contrôleur des Droits réunis, tandis que le Noir Placide, arrivé en 1776, est « piéton » de la sous-préfecture. Dans cet éventail des conditions socio-économiques, figure encore le statut de « propriétaire » de Jean Charles et Nicolas Moulinier, mulâtres, sans doute des frères, à Coux.

Quant aux femmes, leurs métiers sont moins diversifiés. A Rochefort, elles sont très souvent blanchisseuses ou couturières ; certaines sont aubergistes ou accoucheuses. Comme dans le cas des hommes, les domestiques sont désormais peu nombreuses. Citons Marie Elisabeth Padi, 62 ans, arrivée en France en 1763, « négresse domestique » chez M. Chatelar à Lagord. Dans la même commune, Madeleine Pinson, mulâtresse à qui l'état n'associe aucune profession, est l'épouse du citoyen Delorme, marchand de vin. Rue Chef de Ville à La Rochelle, Elisabeth, mulâtresse, ici débarquée à l'âge de deux ans, est la « fille de confiance » de Madame Guimet, qui l'a élevée « comme son propre enfant ». Une « propriétaire » est signalée : la mulâtresse Marie Nolet, 57 ans, à Tonny-Boutonne, déjà évoquée car arrivée en France dès 1759. Quant à la quarteronne Louise Bouffard, 16 ans, venue seulement en l'an XI, soit peu avant l'indépendance haïtienne, elle vit à La Rochelle « de ses revenus », « ayant des prétentions dans les colonies et propriétaire » ; elle demeure sur la Grande Rive, chez son parent M. Supiot, négociant.

Si l'on excepte Joseph Domingue, ou Joseph Dominique, qui s'est retrouvé un temps l'officier noir le plus haut gradé de l'armée française, il apparaît nettement que les réussites et les situations sociales les plus confortables sont le fait de sang-mêlé. Des recherches affinées permettront de préciser et de retracer certaines destinées. D'ores et déjà peut être décrite la filiation des Télémaque de Marennes, Jeanne la couturière et Charles Léon le menuisier, frère et soeur, qui, à respectivement 30 et 25 ans, sont parmi les plus âgés des individus nés dans le département. Leur père, Jacques Philippe Catherine Thélémaque, a épousé vers 1772 une Blanche originaire de l'île d'Oléron, Marie Blanchard. Né vers 1743 en Afrique, il avait en 1752, à bord du navire qui l'emportait captif de la côte de Guinée vers la Guadeloupe, été acheté par le lieutenant des vaisseaux du roi Philippe Léon Froger, chevalier de La Rigaudière, qui, à son arrivée en France, le donna à sa soeur. Celle-ci était l'épouse de Jacques Charles Martin de Bonsonge, écuyer, capitaine général de la capitainerie des garde-côtes de Marennes, au service duquel Thélémaque se retrouva donc et apprit le métier de cuisinier²³.

22 En novembre 1807, le ministre de la Guerre observe la présence, « dans les différents corps », d'« un petit nombre de Noirs [...] engagés comme musiciens » (cité par Michael D. SIBALIS, *art. cit.*, p. 97).

23 AN, COL, F^{1B} 4.

Au total, comme l'exprime Michael D. Sibalís, nous nous trouvons face à un recueil « d'individus qui ont vécu et qui continuent à vivre des expériences très différentes ». La population noire et de couleur est bien, en 1807, très diverse et dissemblable à travers le département, comme elle l'est à travers la France. Et pour commencer, le cas rochefortais tranche, avec un « groupe » nombreux, plus noir, plus masculin, plus âgé. L'entreprise de recensement basée sur une couleur, ou plutôt sur une variété de couleurs, du Noir au quarteron, n'avait guère de sens. Mais le gouvernement poursuivait son idée. Si le ministère de la Marine et des Colonies souhaitait dénombrer et connaître, pour mieux la contrôler, cette population qui lui incombait, le ministère de la Guerre voulait identifier les « sujets mâles depuis l'âge de 12 jusqu'à 50 ans inclusivement qui n'étaient point attachés à un service public quelconque » et qui pourraient donc être enrôlés dans l'unité qui avait pris la suite du bataillon des Pionniers noirs, le régiment Royal Africain²⁴. Un rapport adressé au ministre en janvier 1808 se montrait néanmoins peu optimiste, considérant, alors que l'enquête n'était pas achevée, que l'on ne trouverait pas, en France, plus de 2000 Noirs et gens de couleur « et dans ce nombre plus de 400 que leur âge rend susceptibles de servir. Mais on doit considérer que dans ce dernier nombre, il en est qui sont propriétaires, d'autres qui sont venus en France pour faire leur éducation et d'autres qui exercent des professions utiles ; que le surplus se compose en grande partie d'hommes qui sont en état de domesticité ou qui exercent des métiers qui leur procurent des moyens d'existence et qu'on ne peut, lorsqu'ils se conduisent bien, les forcer à entrer en service militaire »²⁵. Toutefois, en février 1808 à Rochefort, 41 Noirs et hommes de couleur furent considérés aptes au service militaire et mis à la disposition des officiers recruteurs²⁶ ; reste à savoir s'ils furent effectivement enrôlés...

24 Déjà, en 1804-1805, le ministre de la Guerre a fait recenser par les préfets les « Noirs ou hommes de couleur sans aveu et sans profession », rendus « dangereux pour la tranquillité publique » par « l'oisiveté, le vagabondage et le défaut de moyens d'existence ». Mais la collecte est très maigre. En Charente-Inférieure, le préfet ne peut produire que deux tels individus, deux « mauvais sujets ». Jean Baptiste Nieuvre, 45 ans, natif de la Guadeloupe et déporté des colonies, « sans état et sans asile fixe », est « dans le cas d'être arrêté journellement par les patrouilles, attendu qu'il couche sous les halles ». Quant à Joseph Jean, 36 ans, Martiniquais, il est « à peu près dans le même cas, quoiqu'il travaille quelquefois comme journalier ». Il est décidé de les envoyer au bataillon des Pionniers noirs en Italie (AN, F⁷ 8075).

25 Cité par Michael D. SIBALIS, *art. cit.*, p. 103.

26 Bernard GAINOT, *op. cit.*, p. 211.

Tableau 1

**REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES NOIRS ET GENS DE COULEUR
DANS LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFERIEURE
EN 1807**

Arrondissement	Nombre par localité	Nombre total
Jonzac	Coux 2 Jonzac 3 Léoville 1	6
La Rochelle	La Jarrie 1 La Rochelle 12 Lagord 2 Périgny 1 Saint-Martin de Ré 6 Saint-Xandre 2 Sainte-Marie [de Ré] 2	26
Marennes	Marennes 13 Saint-Georges [d'Oléron ?] 1 Saint-Just [-Luzac] 4 Saint-Pierre [d'Oléron] 3 Vaux [-sur-Mer] 1	22
Rochefort	Aix (île d') 4 [Tonny-] Charente 1 Rochefort 182 Saint-Vincent [non identifié] 2	189
Saint-Jean d'Angély	Tonny-Boutonne 2	2
Saintes	Arces 3 Beurlay 1 Saintes 6	10
		255

Tableau 2

**DATE D'ARRIVEE EN FRANCE DES NOIRS ET GENS DE COULEUR
RESIDANT DANS LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFERIEURE
EN 1807**

	Avant 1792	De 1792 à l'an IV	An V	An VI	An VII	De l'An VIII à l'An X	A partir de l'An XI	Nés en France	Non renseigné
Tout le départem ent	36	43	40	44	24	27	11	19 (dont 18 dans le départe ment)	11
Dont Rochefort	11	32	37	41	20	23	7	5 (tous nés à Rochefo rt)	6

Tableau 3

**REPARTITION PAR SEXE ET PAR COULEUR
DES NOIRS ET GENS DE COULEUR
DANS LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFERIEURE
EN 1807**

	Mâles	Femelles	Total
Noirs	102	41	143 (56 %)
Mulâtres	71	21	92 (36 %)
Métis	9	6	15 (6 %)
Quarterons	0	5	5 (2 %)
Total	182 (71,4 %)	73 (28,6 %)	255

**REPARTITION PAR SEXE ET PAR COULEUR
DES NOIRS ET GENS DE COULEUR
A ROCHEFORT EN 1807**

	Mâles	Femelles	Total
Noirs	89	35	124 (68,1 %)
Mulâtres	44	9	53 (29,1 %)
Métis	2	1	3 (1,7 %)
Quarterons	0	2	2 (1,1 %)
Total	135 (74,2 %)	47 (25,8 %)	182

**REPARTITION PAR SEXE ET PAR COULEUR
DES NOIRS ET GENS DE COULEUR
DANS LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFERIEURE
(HORS ROCHEFORT)
EN 1807**

	Mâles	Femelles	Total
Noirs	13	6	19 (26 %)
Mulâtres	27	12	39 (53,4 %)
Métis	7	5	12 (16,5 %)
Quarterons	0	3	3 (4,1 %)
Total	47 (64,4 %)	26 (35,6 %)	73

Tableau 4

**REPARTITION PAR AGE DES NOIRS ET GENS DE COULEUR
DANS LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFERIEURE
EN 1807**

	Mâles	Femelles	Total
0-10 ans	13	6	19
11-20 ans	15	7	22
21-30 ans	32	24	56
31-40 ans	60	21	81
41-50 ans	38	12	50
51-60 ans	19	2	21
Plus de 60 ans	5	1	6
Total	182	73	255
Age moyen	35,6 ans	31,4 ans	34,3 ans
Age médian	37 ans	30 ans	36 ans
Age moyen à Rochefort	38,2 ans	31,3 ans	36,4 ans

Tableau 5

**REPARTITION PAR METIER DES NOIRS ET GENS DE COULEUR
DANS LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFERIEURE
EN 1807**

METIERS MASCULINS

Métier	Effectif	Observations
Journalier	30	A Rochefort exclusivement
Charpentier	22	A Rochefort exclusivement
Menuisier	3	
Scieur de long	2	
Tonnelier	3	
Tailleur de pierre	1	
Maçon	3	
Forgeron	3	
Fondeur	1	
Plombier	1	
Armurier	1	
Perceur	3	
Tailleur d'habits	5	
Cordonnier	4	
Perruquier	7	Dont 6 à Rochefort
Cuisinier	11	A Rochefort exclusivement
Traiteur	2	
Boulangier	3	
Boucher	1	
Garçon limonadier	1	
Raffineur	2	A Rochefort exclusivement
Domestique	16	
Gardien	1	
Jardinier	1	
Cultivateur	1	
Marchand	1	
Marin	3	A Rochefort exclusivement

Soldat	14	A Rochefort exclusivement
Ex-militaire	1	
Officier pensionné	1	
Officier réformé	1	
Garde-vigie	1	
Garde-batterie	1	
Employé	3	
Musicien	1	
Contrôleur des droits réunis	1	
Piéton de la sous-préfecture de Marennes	1	
Propriétaire	2	
Enfants en bas âge	13	
Non renseigné	10	
Total	182	

METIERS FEMININS

Métier	Effectif	Observations
Blanchisseuse	27	Dont 24 à Rochefort
Couturière	13	Dont 12 à Rochefort
Lingère	3	
Domestique	7	
Fille de confiance	1	
Aubergiste	2	A Rochefort
Traiteur	1	
Accoucheuse	2	A Rochefort
Journalière	1	
Propriétaire	1	
Vivant de ses revenus	1	
Enfant en bas âge	6	
Non renseigné	8	
Total	73	